

La tragique fin d'un héros de guerre suspecté de meurtre

Adjudant-infirmier des armées, Pierre-Olivier K. a été écroué le 26 avril à Paris, accusé d'avoir tué un soldat tchadien allié en mission. Le militaire, qui clamait son innocence, s'est donné la mort à Fresnes.

Jérémy Pham-Lé
et Jean-Michel Décugis

« JE NE COMPRENDS PAS ma présence en prison, je n'ai fait que me défendre dans le cadre de mon service à la France. Ici, je suis placé à l'isolement car plusieurs détenus ont appris que j'étais militaire. [...] S'il vous plaît, essayez de faire quelque chose pour me sortir d'ici, je ne pense pas tenir longtemps. » Cette lettre en forme d'appel à l'aide, signée le 15 mai, est celle d'un détenu peu ordinaire : Pierre-Olivier K., un adjudant-infirmier de l'armée française connu pour ses actes de bravoure sur les théâtres d'opérations extérieures. Elle est parvenue à ses parents, ce jeudi, par la poste. Mais il était déjà trop tard. Le militaire s'est entre-temps suicidé, pendu dans sa cellule de la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Mame).

Selon les informations du « Parisien » et de l'AFP, Pierre-Olivier K., 33 ans, est au cœur d'une enquête judiciaire complexe. Placé en garde à vue par les gendarmes de la section de recherches préventive, un service d'enquête pour les infractions commises par les militaires français à l'étranger, cet infirmier du service de santé des armées a été mis en examen le 26 avril dernier par un juge d'instruction de Paris pour « meurtre » d'un soldat de l'armée tchadienne. Des accusations que le jeune homme contestait avec vigueur, assurant avoir agi dans le cadre de la légitime défense, en riposte à une agression.

Les faits remontent au 5 septembre 2023. Pierre-Olivier K. est en mission à la base française de Faya-Largeau, dans le nord du Tchad, pays allié de la France au Sahel. Dans cette emprise militaire, les soldats français forment leurs homologues tchadiens.

Blessé par une mine lors de l'opération Barkhane

Pierre-Olivier K. a l'expérience des missions difficiles. Au Mali, dans le cadre de l'opération Barkhane de lutte contre le terrorisme, il a survécu à l'explosion d'une mine alors qu'il roulait dans un véhicule avec trois collègues. « Je pense mourir clairement, c'est vraiment un sentiment de mort imminente, a-t-il témoigné dans une interview vidéo au média Neo, en janvier 2022. J'ai eu des images, j'ai vu ma famille. Là, on a



Pierre-Olivier K., 33 ans, était un adjudant-infirmier de l'armée française, connu pour ses actes de bravoure sur les théâtres d'opérations extérieures, comme au Mali ou au Tchad.

qu'une envie, c'est de fuir. » Après avoir soigné ses collègues, il avait perdu connaissance avant d'être rapatrié en France en urgence. Le militaire avait eu l'honneur d'un article sur le site du ministère des Armées.

Au Tchad depuis deux mois, Pierre-Olivier K. dispense des formations. Ce 5 septembre, il est presque 9 heures lorsqu'un coup de feu est entendu sur la base de Faya-Largeau. Selon la version de Pierre-Olivier K., un soldat tchadien est venu dans son bureau en consultation médicale. Pour une raison ignorée, le patient aurait subitement agressé le soignant. Il aurait agi par-derrière, pratiqué une clé de bras avant de se saisir d'un scalpel posé dans la pièce.

Là, l'homme lui aurait porté au moins trois coups, au thorax, au cou et à la tête. Pierre-Olivier K. raconte qu'il s'est alors saisi de son arme de service et a enjoint son agresseur de s'arrêter. Face au refus de ce dernier, qui se serait saisi alors de ciseaux, l'infirmier explique



L'un des motifs d'incarcération était de protéger Pierre-Olivier, et pourtant c'est l'incarcération qui l'a tué

M^e Patrick Ramaël, avocat des proches et de la famille

n'avoir eu d'autre choix que de tirer. Il donne ensuite l'alerte. Le soldat tchadien succombe de ses blessures par balles.

Rapidement, la version du soldat français d'un geste de défense face à une attaque sans motif est reprise par les autorités militaires françaises comme tchadiennes dans une dépêche AFP. L'urgence est d'apaiser la situation, la population locale s'est émue en apprenant la mort d'un des leurs. De nombreux manifestants se regroupent devant la base française et tentent d'y pénétrer.

Comme le veut l'usage, la section militaire du parquet de Paris ouvre une enquête judiciaire. Les investigations vont révéler des surprises. « Les témoignages des primo-intervenants et les expertises ont remis en question cette première version (celle fournie par Pierre-Olivier K.), explique le parquet. Les blessures bénignes sur l'infirmier ont pu être auto-infligées, le patient tchadien n'ayant aucune trace de sang, et seul le profil génétique

du mis en examen ayant été retrouvé sur le scalpel ». En outre, le soldat tchadien n'était porteur d'aucune arme. « Sa formation militaire spécifique laissait par ailleurs penser qu'il disposait d'un savoir-faire peu compatible avec les égratignures constatées sur l'infirmier », ajoute le parquet, qui tranche : « Le défunt tchadien a manifestement été victime de tirs mortels dans le dos et alors qu'il se dirigeait vers la sortie. »

Dans le cadre des auditions, un médecin-chef de l'armée française ainsi qu'un autre adjudant-chef ont pu confier aux enquêteurs leurs doutes sur le récit de leur collègue. Ils n'étaient toutefois pas présents au moment de la scène.

Un stress post-traumatique depuis sa mission au Mali

Entre-temps, Pierre-Olivier K. a été évacué dans un centre médical de N'Djamena avant d'être rapatrié. Il est alors hospitalisé en psychiatrie. L'adjudant était suivi pour un stress post-traumatique depuis sa mission au Mali, stress réactivé

par les événements au Tchad. Alors qu'il a pu regagner son domicile depuis plusieurs mois, l'infirmier est placé en garde à vue le 26 avril. Il maintient sa version. Conduit devant un juge d'instruction de Paris, il est mis en examen pour « meurtre ». Le parquet réclame son placement en détention provisoire pour trois motifs : risque de troubles à l'ordre public après l'émoi au Tchad, nécessité de conserver les preuves ainsi que la protection de l'intéressé contre lui-même. En clair, prévenir tout risque de suicide. Une requête non suivie par le juge de la liberté et de la détention qui place Pierre-Olivier K. sous contrôle judiciaire.

Une liberté de courte durée. Le militaire est finalement incarcéré le 14 mai à Fresnes par la chambre de l'instruction sur un appel du parquet. Quatre jours plus tard, alors qu'une grève perturbe les prisons en réaction au meurtre de deux agents pénitentiaires dans l'Eure, Pierre-Olivier K. se suicide à l'heure du déjeuner.

La famille en appelle au garde des Sceaux

Ce décès a ému dans les milieux militaires, où l'on ne comprend guère la nécessité d'incarcérer un soldat aux états de service brillants et qui était revenu du Tchad depuis six mois déjà. Les parents de l'infirmier, ainsi que son conjoint, ont d'ores et déjà déposé plainte pour « homicide involontaire » et « mise en danger de la vie d'autrui ».

Ils ont aussi écrit au garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, pour lui demander de saisir l'inspection générale de la Justice. « Mes clients sont en colère, ils ne comprennent pas ce qu'il s'est passé, et je partage leur incompréhension, développe M^e Patrick Ramaël, l'avocat des proches de Pierre-Olivier K. Il m'apparaît important de faire la lumière sur d'éventuels dysfonctionnements dans le traitement judiciaire de cette affaire. L'un des motifs d'incarcération était de protéger Pierre-Olivier, et pourtant, c'est l'incarcération qui l'a tué, ce qui était prévisible. »

Reste une question : pourquoi Pierre-Olivier K. aurait-il abattu ce soldat tchadien ? La justice n'aura sans doute jamais la réponse. Les obsèques du militaire se sont tenues ce vendredi à Paris.